

## FORMULAIRE DECLARATIF - MUTUALISATION HEURES CSE

Périmètre CSE (renseigner MGEN, MASS ...) :

Date de l'information \* :

Date de début d'utilisation des heures :

Formulaire à adresser au :

Représentant de l'employeur au sein du centre de travail de l' élu mutualisant des heures :

Représentant de l'employeur au sein du centre de travail de l' élu recevant des heures :

*\* L'information doit être donnée au plus tard 8 jours avant la date prévue de début d'utilisation du crédit d'heures*

Nom et prénom de l' élu mutualisant des heures	Volumes d'heures	Nom et prénom de l' élu recevant des heures	Qualité : titulaire ou suppléant

### Informations :

**Qui peut mutualiser des heures ?**

Seul un titulaire peut mutualiser son crédit d'heures avec un autre titulaire ou suppléant du CSE

**Suite à la mutualisation, quel est volume maximum de crédit d'heures dont pourra disposer un élu ?**

Suite à la répartition du crédit d'heures, le volume ne pourra pas dépasser une fois et demie le crédit d'heures mensuel alloué